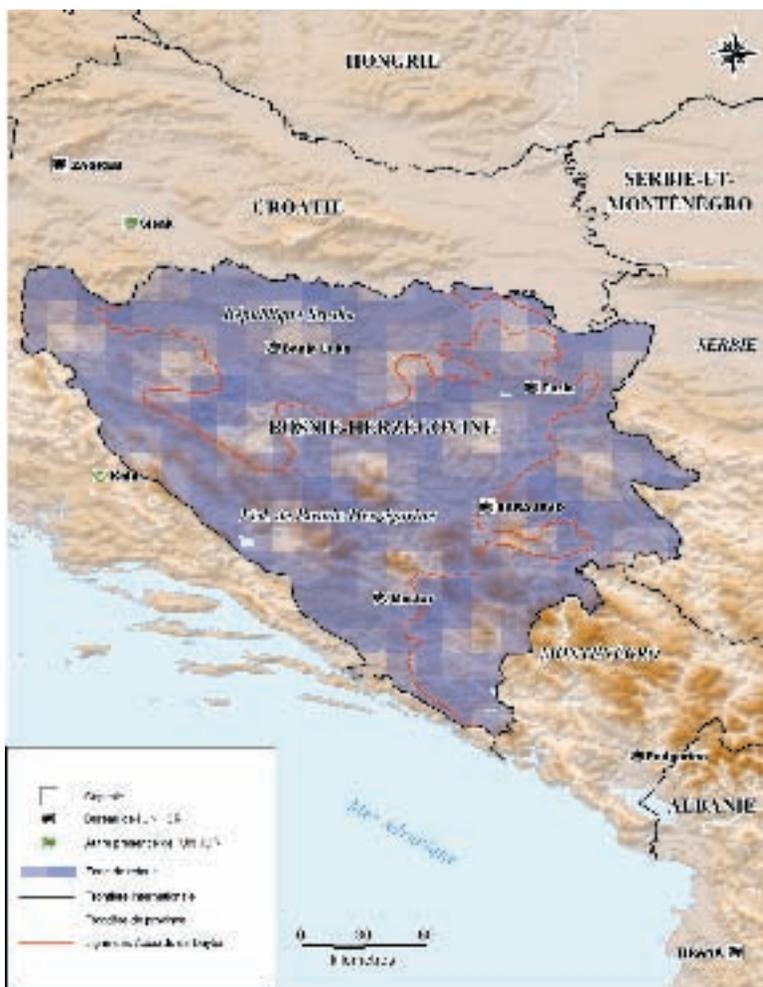


Bosnie-Herzégovine



- En coopération avec d'autres organisations internationales, prôner la mise en place de conditions plus favorables au rapatriement librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des réfugiés croates.
- Veiller à ce qu'une protection, accompagnée d'une assistance juridique et matérielle, soit offerte aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en Bosnie-Herzégovine (BiH) et faciliter le rapatriement librement consenti dès lors que cette solution est appropriée.
- Élaborer un système d'asile efficace et le perfectionner avec les homologues nationaux, notamment en garantissant l'accès aux procédures aux frontières, en assurant la conformité avec les normes de la communauté internationale et de l'Union européenne, et en mettant en place des mécanismes aptes à garantir l'intégrité et l'efficacité du processus décisionnel.
- Étendre le programme destiné à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Objectifs principaux

- Cerner des solutions pour remédier durablement au sort des réfugiés restants et des plus démunies des personnes déplacées à l'intérieur (PDI), d'ici la fin de l'année 2006.
- Par un suivi sur le terrain, des activités de défense de la cause et un appui, doter les autorités de moyens renforcés pour assumer leurs responsabilités en matière de retours et de reconstruction. Chercher à pérenniser les retours par tous les moyens possibles.
- Resserrer les liens avec les autres organes multilatéraux et bilatéraux, conformément à la stratégie des « 4 R », qui vise à assurer une transition plus harmonieuse entre les secours et le développement.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
BiH (PDI)	170 000	150 000
BiH (PDI de retour)	15 000	20 000
Croatie (réfugiés)	10 000	5 000
BiH (rapatriés)	2 500	2 500
Serbie-et-Monténégro (réfugiés)	1 500	1 300
Divers demandeurs d'asile	250	350
Autres réfugiés	20	20
Total	199 270	179 170

Total des besoins : 10 688 257 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

L'UNHCR poursuit ses efforts de renforcement des capacités, en vue de doter le Gouvernement de BiH des moyens nécessaires pour gérer tous les aspects de la procédure d'asile, dans le respect d'une législation nationale qui reflète les principes internationaux. Le transfert de responsabilité entre l'UNHCR et les autorités locales, concernant la détermination du statut de réfugié, devrait s'achever à la fin de l'année 2005. La législation en matière d'asile continue d'être perfectionnée grâce à l'adoption de lois complémentaires sur des sujets connexes, comme la constitution d'une base de données sur les étrangers, les droits des réfugiés reconnus et les normes d'accueil. Un processus de consultation a été lancé dans le pays au début de l'année 2005 en vue de garantir la compatibilité de l'actuelle législation sur l'asile et les migrations avec les normes que l'Union européenne a fixées en matière d'asile, de migrations et de gestion des visas à l'intention des candidats à l'adhésion.

La BiH s'efforce de remplir ses engagements, en vue d'entamer des négociations relatives à un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

En juillet 2005, la BiH a commémoré le dixième anniversaire du massacre de Srebrenica. L'automne a également marqué la dixième année de mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix (GFAP), également connu sous le nom d'Accord de paix de Dayton, qui a fait de l'UNHCR l'agence chef de file pour le retour et la réintégration des réfugiés et des PDI.

Une nouvelle opération de recensement des personnes encore déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des réfugiés originaires de Croatie a été menée à terme en 2005, avec l'appui de l'UNHCR. L'opération, entreprise en 2004, a fait apparaître une diminution importante et générale du nombre de PDI et de réfugiés (bon nombre d'entre eux ayant regagné spontanément leur localité d'origine ou s'étant intégrées dans leur milieu d'accueil). À la fin du premier semestre, environ 8 000 réfugiés et 185 000 déplacés avaient sollicité leur réinscription.

En janvier 2005, la déclaration de Sarajevo, relative à l'Initiative « 3x3 », a été signée par les trois Ministres chargés des réfugiés et des personnes déplacées en BiH, en Croatie et en Serbie-et-Monténégro, ainsi que par trois hauts responsables représentant respectivement l'UNHCR, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne. Les signataires se sont engagés à remédier à la situation des populations encore déplacées dans la région d'ici la fin de l'année 2006. Les efforts pour remédier durablement au sort des réfugiés croates se heurtent toujours aux mêmes obstacles, à savoir l'absence de perspectives économiques, la pénurie de logements et, plus important encore, l'annulation de tous les droits d'occupation des réfugiés, qui bénéficiaient jadis de baux locatifs de longue durée dans des appartements appartenant à l'État. En août 2005, la BiH et la Croatie ont conclu un accord sur la double nationalité, qui n'a pas encore été ratifié à ce jour.

Contraintes

La BiH subit toujours l'influence d'un contexte politique complexe, propre à l'ensemble de la région. Les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne ne pourront débuter tant que le pays n'aura pas surmonté certains obstacles de taille. La lenteur de la croissance économique retardera vraisemblablement la prise en charge des groupes qui ont des besoins particuliers par les programmes d'aide sociale du pays. De plus, l'avenir politique et économique de la BiH est très incertain, et cette conjoncture défavorable compromet la viabilité des retours.

Stratégie

L'UNHCR poursuivra son travail avec les autorités nationales et locales en vue de mettre un terme à ses activités d'ici la fin de l'année 2006, conformément aux dispositions de l'Annexe VII de l'Accord-cadre général pour la paix. L'Organisation s'attache à améliorer la viabilité générale des retours, tout en continuant à subvenir aux besoins des individus les plus vulnérables en matière de protection et d'assistance.

En 2006, les activités de l'UNHCR auprès du ministère de la Sécurité viseront à garantir la qualité du processus de détermination relatif à l'admissibilité des requérants. Par ses activités de suivi, l'Organisation veillera au respect des droits des ressortissants de pays tiers reconnus comme réfugiés, en étroite coopération avec le ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés.

La coopération avec les partenaires prendra une importance croissante car l'UNHCR entend poursuivre sa stratégie de désengagement responsable en 2006. Dans le cadre de l'action menée avec les autorités locales en faveur des rapatriés, l'Organisation assumera des fonctions de mobilisation plus importantes, notamment pour défendre la cause des plus démunis.

Protection et solutions

En continuant d'assister aux procédures d'asile, l'UNHCR aidera au perfectionnement ultérieur du système d'asile national, en formulant des avis sur les décisions provisoires en matière d'asile et en prodiguant des conseils généraux sur l'ensemble du processus législatif et administratif. Parallèlement, l'Organisation poursuivra son travail de renforcement des capacités, notamment en organisant diverses activités de formation, classiques ou informelles.

L'accès aux droits, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile et des réfugiés, ou des rapatriés et des PDI, est un volet important de la mission de l'UNHCR en BiH. Sous la direction et la supervision de l'UNHCR, le réseau national d'assistance juridique dispensera une orientation et une aide aux demandeurs d'asile, aux rapatriés et aux PDI, afin de les épauler dans leurs efforts pour accéder à certains droits. Les membres du réseau participent déjà aux activités de mobilisation de l'UNHCR, ayant trait à l'Annexe VII de l'Accord-cadre général pour la paix, et assumeront des fonctions plus importantes au cours de l'année 2006, tout en diversifiant et en augmentant leur financement.

L'UNHCR et les autorités compétentes s'efforceront conjointement de cerner une solution satisfaisante pour le groupe de Kosovars dont le statut d'admission temporaire a été prorogé jusqu'en juin 2006.

Assistance

L'UNHCR continuera à renforcer les capacités des institutions gouvernementales directement responsables des politiques relatives à l'asile et aux réfugiés en BiH, à savoir les structures du ministère de la Sécurité et du ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés. La défense des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et l'assistance directe aux individus les plus démunis occuperont une place importante dans les activités menées en 2006. En coopération avec ses partenaires, l'UNHCR étendra son engagement aux réfugiés reconnus qui cherchent à s'intégrer dans la société bosniaque et leur viendra en aide. L'Organisation s'efforcera également de garantir, dans la mesure du possible, un accès égalitaire aux services essentiels et aux principales possibilités.

La réintégration des rapatriés continuera à être facilitée par de modestes interventions axées sur les communautés et financées par des Fonds de soutien immédiat. Les personnes particulièrement démunies, qui sont toujours hébergées dans des centres collectifs dix ans après la fin de la guerre, se verront proposer des solutions sur mesure, définies au cas par cas.

Parmi les résidents des centres collectifs, beaucoup d'entre eux ont encore des besoins particuliers, à caractère social ou d'un autre ordre ; il importera par conséquent de prodiguer une importante assistance dans le secteur des services communautaires pour apporter des solutions durables et viables à leurs problèmes. Les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficieront de programmes ciblés, visant à leur rendre confiance en eux-mêmes et à renforcer leur autonomie : les bénéficiaires seront ainsi encouragés, par différentes mesures incitatives, à s'installer dans des logements individuels et à gagner leur vie. Les structures sociales du pays étant rudimentaires, l'UNHCR continuera de dispenser une assistance dans les secteurs de la santé et de l'éducation et fournira même des denrées alimentaires, particulièrement aux plus nécessiteux.

Effet escompté

Par ses interventions et ses activités de suivi sur le terrain, l'Organisation espère être en mesure de déclarer, sans hésitation aucune, s'être acquittée de l'essentiel des obligations lui incombant au titre de



Une famille musulmane, rentrée chez elle, dans une zone à majorité serbe. UNHCR / V. Winter

l'Accord de Dayton d'ici la fin de l'année 2006. Une telle déclaration signifierait que la plupart des personnes déplacées par la guerre ont regagné leur localité d'origine ou se sont intégrées dans leur milieu d'accueil. Cela indiquerait également que les institutions spécialisées du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine ont désormais des moyens assez solides pour se charger de ce travail à l'avenir. Un tel scénario exigerait par ailleurs un engagement soutenu des organismes bilatéraux ou multilatéraux de développement au cours des prochaines années.

L'ensemble de la législation relative à l'asile devrait être en place d'ici la fin de l'année 2006. L'on peut espérer que des avancées significatives seront accomplies en faveur des réfugiés quant à l'accès à certains droits, tels que la délivrance de papiers, les services de santé, ainsi que d'autres droits économiques et sociaux.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

La délégation de l'UNHCR en Bosnie-Herzégovine emploiera 85 collaborateurs (14 fonctionnaires internationaux et 68 collaborateurs nationaux), ainsi que trois administrateurs auxiliaires.

Coordination

L'UNHCR siège au Conseil des administrateurs principaux du Haut Représentant, avec la Mission de police de l'Union européenne, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'OSCE, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le

Coordonnateur résident des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

L'UNHCR participe aux travaux de la Commission d'État pour les réfugiés et les déplacés, de l'Équipe des Nations Unies dans le pays (UNCT) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi qu'au suivi du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ce document a été choisi pour illustrer les pratiques exemplaires lors du Forum du Haut Commissaire sur la Convention Plus, car il inclut les PDI, les populations de retour et les réfugiés dans le projet général de développement.

Dans le même temps, l'UNHCR travaille en étroite coordination avec la Commission européenne pour les questions touchant à l'asile et aux droits y afférents. L'UNHCR coopère avec un certain nombre d'agences des Nations Unies et d'autres organismes internationaux dans différents domaines, tels que la traite des êtres humains, la lutte contre le VIH/SIDA ou, de manière plus générale, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Bureaux

Sarajevo

Banja Luka
Mostar
Tuzla

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Ministère de la Sécurité
Ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés
Ministère des Réfugiés et des Déplacés
Ministère fédéral des Déplacés et des Réfugiés

ONG

Hilfswerk (Autriche)
Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine
Malteser International
Mercy Corps Scotland
Réseau d'assistance juridique Vasa Prava (« vos droits »)
Services bosniaques de logistique humanitaire
Services de secours catholique

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 382 680
Abris/autres infrastructures	972 794
Appui opérationnel aux partenaires	458 788
Assistance juridique	1 195 374
Besoins domestiques	524 126
Santé	28 368
Services communautaires	1 276 162
Transport/logistique	274 221
Vivres	270 168
Total des opérations	8 382 680
Appui au programme	2 305 577
Total	10 688 257